

# DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SELECTION 2024

Site des écoles et instituts de formation : [www.eifs.fr](http://www.eifs.fr)

Dépôt du dossier : **8 janvier au 16 février 2024**

Affichage Jury d'Admissibilité : **Lundi 15 avril 2024**

Oral sur convocation individuelle: **du 21 au 23 mai 2024**

Promulgation des Résultats : **lundi 27 mai 2024 à 14h**

Rentrée : **Lundi 2 septembre 2024**

## CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

En accord avec l'ensemble des Ecoles de Puéricultrices AURA et de l'ARS, les épreuves de sélection telles que prévues par l'arrêté du 12 décembre 1990 ont été annulées pour l'année 2024.

L'épreuve d'admissibilité est remplacée par l'examen du dossier de sélection.

Les éléments du dossier sont destinés à apprécier les connaissances, les capacités et la motivation du candidat à suivre la formation.

Le dossier de sélection doit permettre d'évaluer les capacités suivantes :

- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Capacité à s'inscrire dans un processus de formation : aptitudes aux apprentissages, motivations, connaissance de la formation et du métier de puéricultrice,
- Capacité de réflexivité,
- Capacité à communiquer par écrit.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement de la sélection (en fonction du handicap) ; s'informer auprès du secrétariat de l'Ecole de Puéricultrice au 04 73 75 03 20.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE SELECTION

Le **dossier de sélection complet** est à adresser uniquement par la Poste au plus tard le **16 février 2024 à minuit** (*Cachet de la Poste faisant foi*) à :

**ECOLE DE PUERICULTRICES  
1 Boulevard Winston Churchill  
63000 CLERMONT-FERRAND**

Ce dossier doit comporter les pièces suivantes :

1. La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée
2. Une **photocopie de la pièce d'identité recto verso** en cours de validité
3. Un **curriculum vitae** : il devra préciser votre cursus scolaire, vos stages et expériences
4. Une lettre de motivation manuscrite de deux pages maximum dans laquelle vous présentez et argumentez votre projet de formation, explicitant les compétences que vous voulez développer au cours de cette année de spécialisation.  
Il est également attendu dans cette lettre un argumentaire permettant de comprendre en quoi la discipline pédiatrie/puériculture vous intéresse particulièrement.
5. La **photocopie de votre Diplôme d'État d'Infirmier ou de Sage-Femme ou un certificat de scolarité pour l'année 2023-2024**
6. La **photocopie du dossier scolaire pour les candidats(es) en dernière année d'IFSI ou de sage-femme, ou les deux dernières évaluations professionnelles pour les candidats(es) en activité professionnelle.**
7. Un **chèque de 90 €** à l'ordre du Trésor Public pour paiement des droits d'inscription. Ces droits ne seront pas remboursés en cas d'annulation.

# ATTENTION

**Tout dossier incomplet ou tout dossier parvenu après la date limite est irrecevable et entraîne l'annulation de la candidature. La raison du refus sera notifiée par courrier.**

L'affichage des résultats de l'admissibilité sera le lundi 15 avril 2024 à 14 h.

Seront déclarés admis tous les candidats(es) ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen de leurs dossiers. Les candidats(es) déclarés admissibles seront convoqués(ées) individuellement à une épreuve orale qui se déroulera entre le 21 et le 23 mai 2024.

Seront déclarés admis(es) les candidats(es) les mieux classés(es) dans la limite des places figurant dans l'agrément de l'école. Le concours est ouvert pour 25 places. Le jury établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats(es) admis(es). Elles seront diffusées sur le site de l'école de puéricultrices et les candidats seront informés individuellement par courrier.

**La promulgation des résultats d'admission sera le lundi 27 mai 2024 à 14h.**

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Le candidat ou la candidate dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour valider son inscription à l'École de Puéricultrice en cas d'admission en liste principale. Passé ce délai sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Cependant, un report d'admission est accordé de droit par le Directeur de l'Institut dans certaines situations particulières (*Art 9 – Arrêté du 12 décembre 1990 modifié par l'arrêté du 15 mars 2010 Art 1 : Congé de maternité, rejet de demande de mise en disponibilité, garde d'un enfant de moins de quatre ans, rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou d'une demande de congé individuel de formation, maladie ou accident*).

## ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la délivrance d'un certificat d'aptitude par le service de la santé au travail du CHU spécifiant la conformité vaccinale de l'élève et à la justification par l'étudiant (te) de l'obtention d'un diplôme d'infirmière ou de sage-femme.

Les candidats doivent préciser s'ils s'opposent, ou pas, à la parution de leurs noms lors de l'affichage des résultats. S'ils s'y opposent seul leur numéro d'anonymat sera affiché.

*Les résultats du concours d'admission sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.*

## CONDITIONS FINANCIERES

Pour information les Frais de scolarité 2024-2025 s'élèvent à :

- + **6 000 €** si **autofinancement** par l'étudiant(e)
- + **12 000 €** si prise en charge par **un employeur ou un organisme de prise en charge (OPCO, Transition pro, ANFH...).**

Les Droits annuels d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025 sont de **170€**

**FICHE D'INSCRIPTION FORMATION ECOLE DE PUERICULTRICES (TEURS)**

**RENTREE 2024**

**NOM** (en lettres majuscules) ..... **USAGE** .....

**Prénom(s)** .....

**Tél :** ..... **Tél portable (obligatoire) :** .....

**Email (obligatoire)** .....

**Né(e) le** ..... **Lieu de naissance** .....

**Nationalité** .....

**Adresse** (où vous pouvez toujours être contacté(e)) .....

.....

**Code postal** ..... **VILLE** .....

**Situation de famille :** .....

**Nombre d'enfant(s) et âge(s) :** .....

---

**DIPLOMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES** (précisez la série et la date d'obtention)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**DIPLOMES PROFESSIONNELS** (merci de fournir la copie du Diplôme ou le certificat de scolarité 2023-2024)

- D.E.I obtenu le ..... **IFSI :** .....

- D.E.S.F obtenu le ..... **Ecole :** .....

**EMPLOI(S) OU ACTIVITE(S)**

**Antérieurs à l'obtention du Diplôme d'Etat** (emploi occupé, établissement, services, dates précises)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Depuis l'obtention du Diplôme d'Etat (emploi occupé, établissement, services, dates précises)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**FORMATIONS SUIVIES DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT (thèmes, durée, dates des sessions)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

JE SOUSSIGNE(E)

autorise

n'autorise pas

l'Ecole de Puéricultrices à faire paraître mon nom sur les résultats à la sélection sur son site Internet.

**En cas de refus de publication, seul le numéro d'anonymat sera publié.**

**JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS MENTIONNES SUR CE DOCUMENT**

A .....

Le .....

Signature